

Projet associatif

Mise à jour juin 2024



2023
-
2028



Sommaire



Préambule

p. 3

L'actualisation
du projet associatif
2023 - 2028

Nos références

p. 4

Une histoire fondatrice
Des valeurs partagées
Une identité, un positionnement singulier

Des missions au service de l'enfant et de la famille : prévenir et protéger

p. 10

Une mission commune
...déclinée grâce à une palette de services

L'AGEP demain : des orientations stratégiques au service du sens de l'action

p. 12

- ▶ **AXE 1** - Le développement des actions : concevoir et articuler des réponses aux besoins des enfants et des familles
- ▶ **AXE 2** - Promouvoir la place et les droits des enfants et des familles
- ▶ **AXE 3** - Fonctionnement associatif : optimiser les conditions d'une gouvernance évolutive
- ▶ **AXE 4** - Partenariats et coopération : construire des liens au service des projets



Le texte bleu en exergue correspond à la mise à jour de juin 2024




Association Girondine
Education spécialisée et Prévention sociale



Préambule :

Projet associatif 2023 - 2028



Dans un contexte marqué par de profondes évolutions sociétales ainsi que par de nombreuses mutations de l'environnement institutionnel du secteur social et des acteurs associatifs, l'Association Girondine d'Éducation spécialisée et de Prévention sociale a engagé la réflexion autour de l'actualisation de son projet associatif.

Trois années se sont en effet écoulées depuis le précédent projet, années marquées par notamment la crise sanitaire et ses effets sur les personnes accompagnées et sur les modes d'intervention des services de l'AGEP. Cette période correspond également au renouvellement des acteurs bénévoles investis dans la vie associative.

La nécessité de remettre en perspective les valeurs fondamentales cimentant l'engagement de tous (bénévoles, cadres dirigeants, salariés) et de définir des orientations pour l'avenir, s'est donc fait jour.

Les travaux, engagés à partir de janvier et jusqu'en décembre 2022, ont permis la réunion de différents groupes de travail et commissions qui ont suscité une dynamique d'échanges multiples.

L'actuel projet associatif 2023-2028 est le résultat de ces contributions. Il tient compte du cadre réglementaire en vigueur et s'inscrit dans la dynamique du Schéma départemental de la Protection de l'Enfance.

Nos références

Une histoire fondatrice

L'histoire de l'AGEP est longue et riche.

Selon qu'on y inclut ou non le passé et les métamorphoses des institutions dont elle émane, plus ou moins directement, on pourra la faire remonter tantôt en 1954 (création du Comité de gestion du service social spécialisé près le Tribunal pour enfants de Bordeaux), tantôt en 1938 (création de l'Office régional de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence), voire en 1895 (création du Comité de défense des mineurs traduits en justice).

S'il ne s'agit pas ici de reconstituer étape après étape la chronique exhaustive de cette longue histoire, il est important d'évoquer comment cet héritage insuffle aujourd'hui une identité spécifique à l'AGEP, faite d'un ensemble vivant de caractéristiques, de valeurs, qui perdurent année après année.

Parmi les dimensions historiques qui fondent et expliquent l'AGEP d'aujourd'hui, on peut notamment évoquer l'enracinement dans le milieu judiciaire bordelais de l'après-guerre qui constitue sans conteste un élément central faisant dire aux témoins que c'est alors « *une association créée par et pour les juges* ».

Après des liens de grande proximité avec le tribunal pour enfants, des magistrats et avocats honoraires et parmi eux, des figures marquantes du milieu judiciaire bordelais, défenseurs d'une justice « restaurative », vont être associés à la vie et à la gouvernance associative.

Pierre Martaguet, Léonard Gaudin, magistrats, Michel Touzet, avocat, s'investiront ainsi tour-à-tour dans la présidence de ce qui est devenu l'Association Girondine d'Éducation spécialisée et de Prévention sociale. Cette racine profonde dans le milieu judiciaire et le syndicalisme judiciaire, rejoint le courant du catholicisme social, inspirant la référence partagée à un humanisme laïque et militant.

Il réunit autour de l'association des personnalités issues de différents horizons et organismes, soucieuses d'apporter leur concours aux finalités de l'association.



Celle-ci se développera en se différenciant progressivement du milieu judiciaire, évolution dont l'étape la plus marquante fut le déménagement, très symbolique en 1992, dans des locaux indépendants de ceux du tribunal pour enfants.

Le développement progressif des métiers du travail social, leur professionnalisation et la structuration des diplômes qui s'opèrent dans les années 60 (avec, pendant une période, des étudiants de l'école d'éducateurs et de l'École Nationale de la Magistrature qui se côtoient dans certains locaux) influent sur les approches et les méthodes d'intervention des travailleurs sociaux du « Comité ».

Ainsi l'histoire de l'association est celle de la mise en place progressive d'un dispositif original de travail auprès des familles, fondé sur l'intervention individuelle du travailleur social, elle-même soutenue par un travail pluridisciplinaire.

Très tôt les équipes comptent des travailleurs sociaux mais aussi des psychologues et psychiatres.

Ces bases se construisent progressivement depuis les années 1960 avec le développement d'instances d'échange et de régulation tandis que les équipes s'accroissent en nombre.

Le développement et la diversification des services (et donc des modes d'intervention en direction des enfants et des familles) prend également naissance tôt dans l'histoire de l'association et ne se dément pas par la suite.

Ils s'accompagneront également d'un enrichissement des pratiques notamment par des approches collectives.

L'AGEP se présente ainsi comme une association « de son temps » qui évolue avec lui, et de ce fait, mobilise à chaque époque sa créativité pour inventer de nouvelles réponses, de nouveaux services.

Aux côtés des services d'enquêtes sociales et d'assistance éducative, éclosent peu à peu de nouveaux services, en particulier dans le champ de la prévention.

Des valeurs partagées

Les valeurs qui animent aujourd'hui les acteurs œuvrant au sein de l'AGEP (à titre bénévole comme à titre salarié) constituent un ensemble dynamique, au sein duquel le partage des fondamentaux n'exclut pas échanges et débats.

Parmi les références centrales, le respect de la personne, dans ses droits, dans son statut de citoyen, constitue un caractère essentiel.

C'est le fondement d'une conception de la personne humaine qui, tout en tenant compte de son histoire et des déterminants parfois agissants qui la sous-tendent, lui reconnaît toute sa capacité d'émancipation, de recommencement, en appui sur ses compétences, que celles-ci soient apparentes ou non. C'est donc le respect de la personne comme sujet de droits mais aussi acteur de son histoire (passée et en devenir) qui inspire l'ensemble de l'éthique associative.

Cette personne c'est bien évidemment d'abord l'enfant, centre des interventions de l'association, mais pas seulement : la famille constitue l'entité fondamentale, en référence à laquelle se développent les interventions, avec toujours pour point d'entrée le lien entre enfants et parents, puis par élargissement, toute personne qui joue un rôle dans l'éducation et le développement de l'enfant.

C'est enfin la personne et ses ressources dans son environnement relationnel et social particulier.

Le primat du principe « éducatif » par contraste avec des principes exclusivement « répressifs », s'inscrit dans la droite ligne de cette vision humaniste de la personne. La reconnaissance de ses capacités propres et dynamiques favorise son implication dans l'élaboration de son projet d'accompagnement.

Cette conception partagée du respect de la personne nourrit, en conséquence, un ensemble de valeurs qui concernent les relations des professionnels entre eux, au sein de l'association ainsi que les orientations techniques du travail.

En effet, l'AGEP entend se définir par la cohérence de ses valeurs : respect des personnes, responsabilité, valorisation des compétences, qui doivent se manifester également à l'égard des professionnels qui œuvrent au quotidien dans les services.



Ainsi, la valeur centrale attachée au dispositif collectif de travail vient soutenir et protéger la technicité et la justesse d'interventions qui, le plus souvent, se déploient dans un premier temps à l'échelle de la rencontre individuelle.

Sur ces bases, l'engagement constitue un point de passage obligé : il est individuel d'abord, professionnel et technique ensuite, collectif bien sûr.

La capacité à questionner les pratiques pour les ajuster et les enrichir, constitue également une valeur centrale du travail.

Elle suppose à la fois des dispositifs institutionnels pour la soutenir et un rapport individuel à l'action supposant ouverture et partage, questionnements et formation.

La possibilité d'expression de chacun, l'attention à la qualité des échanges et le prix accordé à l'écoute constituent autant de repères partagés par les acteurs œuvrant au sein de l'AGEP.



Une identité, un positionnement singulier

Identité et positionnement associatif sont en lien direct avec l'histoire de l'AGEP et ses valeurs.

Une association militante

L'engagement qui caractérise les professionnels se manifeste également dans la dimension militante qui anime l'association.

Acteur dans la cité, elle y défend ses valeurs et s'engage pour faire entendre et porter les besoins et les droits des publics accompagnés, dans des contextes d'intervention souvent marqués par de profonds paradoxes et des injonctions contradictoires.

Si ses actions participent à la mise en œuvre d'un certain nombre de politiques publiques et se situent délibérément dans le service de l'intérêt général, l'autonomie de son projet et de ses analyses en font un acteur singulier dont les contributions participent à la construction des politiques sociales.

Une association à taille humaine et innovante

L'AGEP est une association à taille humaine, dont la croissance continue depuis sa création s'est opérée en lien direct avec l'évolution des besoins des publics, en cohérence avec les savoir-faire et la philosophie de l'association.



Elle a de ce fait connu un développement maîtrisé qui prend sens au regard de sa mission : apporter aide et soutien à l'enfant et à sa famille, en déployant une palette de réponses complémentaires.

La créativité et l'innovation caractérisent le positionnement de l'AGEP : c'est à partir du constat des lacunes des dispositifs existants et des attentes des acteurs (familles, enfants, magistrats, Conseil Départemental, acteurs de la prévention) que l'association a imaginé de nouvelles réponses, le plus souvent innovantes, car destinées à faire mieux — autrement — pour un public donné.

Une association consciente des enjeux environnementaux et leurs conséquences

Dans le cadre de ce projet associatif, la dimension de protection de l'environnement est essentielle.

En effet, le changement climatique et les autres problèmes environnementaux vont avoir des conséquences directes sur les enfants accompagnés, sur leurs familles et aussi sur nos pratiques professionnelles.

Dans un premier temps, l'association va sensibiliser les familles et les enfants aux enjeux environnementaux et les encourager à adopter des comportements plus durables.

Dans un second temps, l'association va engager une réflexion plus large sur la question des mobilités et de l'adaptation de nos interventions auprès des familles, intégrant cette dimension de protection de l'environnement.

L'AGEP ne se positionne pas dans une logique de croissance « à tout prix », mais dans une logique de développement maîtrisé, à l'écoute des besoins sociaux et des partenaires publics en s'appuyant sur les équipes comme force de proposition et de projets.

Une association engagée dans les réseaux professionnels, nationaux ou locaux

L'AGEP s'implique activement dans les espaces d'échanges professionnels avec le souhait de participer au décloisonnement des réflexions, de construire des lieux d'élargissement et de représentation.



À ce titre, elle est membre de différents organismes et fédérations professionnelles : Carrefour National de l'Action Éducative en Milieu Ouvert (CNAEMO), Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés de Protection de l'Enfance (FN3S), Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux (FENAMEF), Union Régionale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS), Conseil National des Associations de Protection de l'Enfance (CNAPE). Elle contribue aux instances de réflexions et d'orientations du Conseil départemental de la Gironde et de la protection judiciaire de la jeunesse.

Elle coopère avec les organismes de formation régionaux (Institut Régional du Travail Social Nouvelle Aquitaine (IRTSNA)...

Une association implantée sur un territoire

Presque tous les services de l'AGEP développent leur activité à l'échelle départementale. L'association ne s'interdit toutefois pas à l'avenir de répondre à des appels à projet émanant de la région Nouvelle-Aquitaine, tout en restant soucieuse des difficultés qu'une trop grande distance de son siège poserait à sa gouvernance.

Dans toutes les situations, l'association restera sensible aux enjeux de solidarité territoriale qui existent notamment à l'échelle infra-départementale. Elle entend, par sa présence sur des zones moins bien dotées en équipements, apporter une réponse de proximité aux publics qui y vivent.

Du lien familial au lien social

Le travail sur le lien familial est central au regard des objectifs de prévention et de protection de l'enfant. Il est conçu à l'AGEP comme le creuset déterminant d'un travail sur le lien social, qu'il s'agit d'étayer et de faire grandir.

Au-delà de la seule relation éducative, la capacité à inscrire les familles dans leur environnement social et à le mobiliser avec elles constitue un des enjeux majeurs du travail social.



Des missions au service de l'enfant et de la famille : prévenir et protéger

Une mission commune

L'AGEP a pour mission d'assurer auprès des enfants et de leurs parents toute aide ou action éducative nécessitée par la prévention, l'élucidation et le traitement des difficultés d'ordre éducatif, social et psychologique.

L'ensemble de ces actions prend appui sur les options fondamentales suivantes :

- ▶ la protection de l'enfance par la préservation du lien familial autant que possible, par le soutien de la fonction parentale, par le développement du lien social,
- ▶ la primauté du travail sur la permanence du lien plutôt que sur le lieu de vie ou d'accueil,
- ▶ la confiance dans la personne, qu'il soit enfant, adolescent ou adulte, et en ses capacités d'évolution.

...déclinée grâce à une palette de services

- ▶ **Service d'Action Éducative en Milieu Ouvert** (AEMO)
- ▶ **Service d'Accompagnement Éducatif Spécifique** (AES)
- ▶ **Pôle AEMO Renforcée** (AEID + SARA)
Action Éducative Intensive à Domicile
+ Service d'AEMO Renforcée pour Adolescents
- ▶ **Service d'Accompagnement en Économie Sociale et Familiale** (AESF)
- ▶ **Service d'Investigation Educative** (SIE)
- ▶ **Lieu d'Aide à la Relation Parent Enfant** (LARPE)
- ▶ **Service de Médiation Familiale** (MF)
et **l'Espace de Rencontre** (ER)
- ▶ **Siège administratif**

Apporter aide et conseil à la famille et au mineur dont la santé, la moralité ou les conditions d'éducation sont gravement compromises

Accompagner et soutenir des mineurs en danger dans leur contexte familial, suite à la révélation d'agressions sexuelles intrafamiliales à leur rencontre, donnant lieu à une procédure pénale

Action Éducative en Milieu Ouvert

Accompagnement Éducatif Spécifique

AEMO

AES

Le service est composé de fonctions supports qui assurent l'articulation de l'ensemble :
la comptabilité,
les ressources humaines,
la technique,
la communication
et le développement de projets

Siège

AESF

SIE

SARA + AEID

MF+ER

LARPE

Accompagnement en Économie Sociale et Familiale

Aider les parents par la délivrance d'informations, de conseils pratiques et un appui dans la gestion de leur budget au quotidien

Service d'Investigation Éducative

Apporter aux juges des enfants une évaluation pluridisciplinaire d'orientation

Pôle AEMO renforcée AEID + SARA

Action Éducative Intensive à Domicile

Soutenir les parents en grande difficulté et protéger les enfants de 0 à 6 ans dans leur milieu familial grâce à un accompagnement plurihebdomadaire

Service d'AEMO Renforcée pour Adolescents

Un accompagnement plurihebdomadaire pour des adolescents en rupture grave de lien social et pour leurs familles

Médiation Familiale et Espace de Rencontre

Aider à la résolution des situations familiales conflictuelles

Lieu d'Aide à la Relation Parent Enfant

Soutenir la parentalité, prévenir les violences intrafamiliales et soutenir les professionnels de l'éducation

L'AGEP demain : des orientations stratégiques au service du sens de l'action

Les grandes orientations du projet associatif sont, entre elles, fortement imbriquées.

Elles s'organisent sur les territoires autour de 4 axes dominants :



Le Projet Associatif voté en 2023 a été abondé de nouvelles propositions dans les 4 axes du Projet Stratégique. Elles sont issues des travaux de réflexion qui ont eu lieu en mars 2024 lors d'une journée associative regroupant l'ensemble des salariés et administrateurs, consacrée au Projet Associatif de l'AGEP. Les principales valeurs qui soutiennent ces pratiques y ont été confortées. La pertinence de certaines propositions (augmentation de moyens, diminutions du nombre de mesures, aménagements des locaux, etc.) n'est pas remise en cause mais ne relève pas de la seule volonté associative.

AXE 1

Le développement des actions : concevoir et articuler des réponses aux besoins des enfants et des familles

Principes

Créer et consolider

Au fil de son histoire, le développement des services et missions de l'AGEP s'est caractérisé par une croissance et une créativité soutenue.

La conception de nouvelles réponses s'est ainsi régulièrement appuyée sur le repérage des besoins par les professionnels au plus près des publics et la mise en place de modalités d'intervention innovantes. Cette dynamique constitue l'originalité et la force de l'AGEP, appréciées de tous les acteurs.

Pour faire face aux enjeux à venir, l'association identifie donc la nécessité de continuer à s'affirmer comme force de proposition. Elle reste en même temps vigilante à la consolidation des réponses existantes pour pérenniser l'ensemble associatif et en garantir la cohérence.

L'AGEP reste engagée dans l'élaboration de réponses plus adaptées pour mieux répondre aux besoins des enfants et des familles avec la création de nouveaux services. Elle se tient prête à répondre à des appels à projet lancés par le Département, la PJJ, la CAF ou tout autre institution œuvrant en Protection de l'Enfance, tout en restant dans son champ d'intervention.

Sur le plan pratique, l'association est attentive aux conditions matérielles d'intervention, en veillant à disposer des moyens adaptés qui participent de la qualité des actions.

Des missions complémentaires au service des enfants et des familles

Initialement construite au service des missions judiciaires, l'AGEP a progressivement développé un ensemble de réponses dans le champ social de la prévention.

Historiquement créée en référence aux champs de la « protection judiciaire », l'association conduit aujourd'hui ses missions comme un ensemble cohérent d'actions complémentaires au service des enfants et des familles.

C'est dans ces domaines que l'AGEP poursuit son développement en apportant de nouvelles réponses avec la volonté de lier l'ensemble des services de prévention et de protection.

Cette articulation permet de mobiliser les ressources parentales pour répondre au plus près des besoins des enfants.

Un préalable : continuer à soutenir la technicité des interventions, en construisant un cadre de qualité

La technicité des interventions de l'AGEP s'appuie sur des dispositifs de travail visant à favoriser la réflexion des professionnels.

La dimension collective des interventions est organisée sous forme de procédures impliquant l'équipe et ses cadres.

Conduites sur le terrain par des professionnels individuellement engagés, les mesures et actions des services sont soutenues par le retour régulier vers le collectif de travail.

Ces espaces d'évaluation et de régulation, mais également l'accès renouvelé à la formation, l'ouverture à la pluralité des outils, la capacité à proposer de nouvelles modalités d'intervention et la diversification des métiers présents dans l'association constituent des conditions précieuses pour assurer la qualité de ses réponses.



Objectifs et actions

1 Inventer de nouvelles réponses

Sur la base de ses savoir-faire, de son expertise des besoins des enfants et de leurs familles et de celle des pouvoirs publics, fidèle à son histoire, l'AGEP reste mobilisée pour concevoir des réponses adaptées avec la participation des personnes accompagnées.

Ainsi conçoit-elle des modalités nouvelles d'intervention : conférences familiales, rencontres parents-enfants, pair-aidance...

Elle préconise toute innovation des modes d'intervention qui cherchent à mobiliser la participation des personnes accompagnées. Ainsi, toute proposition d'atelier, de groupe de parole, de mode d'expression des personnes accompagnées sera-t-elle soutenue. Cette démarche volontariste contribue à enrichir une intervention exclusivement technique.

Elle s'attache également à développer des pratiques nouvelles et à proposer des actions collectives qui constituent une approche complémentaire de celle fondée sur la relation individuelle.

La complexité de certaines situations peut mobiliser des regards croisés et nécessiter l'adaptation du mode d'intervention avec un système de coréférence.

2 Continuer d'alerter sur les besoins des publics

Compte tenu de la diversité de ses domaines d'action, l'association est confrontée quotidiennement aux problématiques des publics qu'elle rencontre.

Elle est en mesure d'alerter sur leurs besoins évolutifs, en lien avec les mutations dans l'espace social.

Ainsi en 2014, l'association identifiait des besoins ou des situations sans réponse satisfaisante qui alimentaient son questionnement et celui des professionnels :

- ▶ des jeunes majeurs subissant des ruptures de prises en charge porteuses de risques et de contre-performances,
- ▶ le respect de la place de l'enfant au sein des procédures,
- ▶ le problème de territoires ruraux (très touchés par la précarité, le délitement des liens sociaux, souvent dépourvus d'équipements sociaux),
- ▶ la difficulté rencontrée par les services de milieu ouvert, lorsque les relais indispensables vers des solutions de soutien spécialisé ou de placement ne peuvent être mobilisés, faute de places disponibles.

L'association inscrit naturellement son action dans le cadre légal qui évolue : loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant et loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants.

L'association reste confrontée à des problématiques qui s'aggravent : augmentation de la précarité, rupture des liens parent-enfant dans les situations de conflits parentaux, familles mal logées ou en errance.

La prise en charge des risques prostitutionnels des mineurs, les mesures de placement non-exécutées, la rupture du parcours de l'enfant, les difficultés d'accès aux soins et défaut de soin s'ajoutent et entravent la possibilité d'une réponse réparatrice équitable.

Ces problématiques continueront de faire l'objet de la vigilance de l'association qui mettra en œuvre son devoir d'interpellation des pouvoirs publics.

L'AGEP continuera à exposer les problématiques des personnes accompagnées aux différentes instances décisionnelles locales et nationales. Elle contribuera à la conception et à la mise en place de réponses.

Pour exemple, l'augmentation importante des mesures confiées aux services conduit à l'établissement de listes d'attente, situation paradoxale puisque toute mesure prononcée est exécutoire et engage la responsabilité de l'association.

L'AGEP alerte régulièrement le Département, la PJJ et les juges des enfants sur cet état de fait, potentiellement dommageable, et cherche à construire, avec leur concours, des solutions pour y remédier.

3 Valoriser et transférer l'expertise et les savoir-faire acquis par les professionnels

Au-delà du domaine d'intervention spécifique qui fonde l'identité associative (l'enfant et la famille) l'AGEP a su, au fil des années, mettre au point une expertise technique dans des domaines aussi variés que l'accompagnement en milieu ouvert auprès d'enfants, d'adolescents, de parents, mais également les actions de médiation, d'accompagnement des mineurs victimes, auteurs d'abus sexuels intrafamiliaux ou encore d'investigation.

Elle s'appuie désormais pour cela sur l'ensemble des métiers du secteur social : éducateur spécialisé, assistant de service social, psychologue, psychiatre, conseiller en économie sociale et familiale, technicien de l'intervention sociale à domicile, animateur, éducateur de jeunes enfants et infirmière puéricultrice.

Elle réunit donc un ensemble de savoirs, de savoir-faire, de savoir-être qu'elle peut partager avec d'autres acteurs du champ social : professionnels de l'éducation ou de l'intervention sociale.

L'association entend continuer à proposer son potentiel de ressources, d'observation, son expertise technique, auprès des partenaires locaux pour contribuer selon les besoins, à la formation et à la réflexion d'autres acteurs amenés à intervenir sur des problématiques sur lesquelles elle a développé des compétences particulières.

Si certains de ses services intègrent dans leur mission propre, des actions de soutien technique et de formation de professionnels (LARPE, AES), tous disposent d'un outil commun, FORMAGEP, permettant de mettre en œuvre ces actions de transfert d'expertise dans le cadre de la formation permanente.



AXE 2

Promouvoir la place et les droits des enfants et des familles

Principes

La mise en œuvre des droits des usagers inscrits dans le Code de l'action sociale et des familles est un principe incontournable dans la conduite de nos actions.

Si le terme « usager » a le mérite de reconnaître un sujet de droit, il représente mal le rapport qui se construit avec les enfants et leurs familles dans un accompagnement éducatif ou une relation d'aide et de soutien. Nous lui substituons celui de « personne accompagnée ».

Dans une société démocratique, la reconnaissance et le développement de la citoyenneté des bénéficiaires doivent être inhérents à toute action sociale.

Dans le cadre d'actions de prévention ou d'actions de protection à domicile, les seules dispositions légales pourraient rester très formelles.

Leur mise en œuvre peut aussi être paradoxale lorsque les interventions relèvent d'une décision judiciaire imposée ou mal acceptée.

Elles doivent donc nécessairement se doubler d'une réelle recherche de coopération et de co-construction, avec les parents et titulaires de l'autorité parentale et avec les enfants.

Lors de la journée associative de mars 2024, des propositions ont été faites d'une plus grande participation des familles accompagnées. Même si leur mise en œuvre ne va pas toujours de soi, elles attestent d'une attention professionnelle réitérée.

Nous retenons 5 principes fondamentaux :

1. Promouvoir la participation des personnes accompagnées (enfants et parents) aux interventions professionnelles envisagées,
2. Respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité des personnes,
3. Obligation de réserve et de discrétion concernant la vie privée des personnes,
4. Respect du droit à l'information,
5. Information sur les droits fondamentaux et les voies de recours.





L'AGEP applique scrupuleusement la réglementation dans ces domaines, en étant, en outre, tout à fait convaincue que la participation et la consultation des familles génèrent la plupart du temps des effets positifs de toutes sortes : amélioration des situations et des parcours de vie, de l'accompagnement, instauration d'un climat de confiance, personnalisation plus ajustée des réponses...

Plus globalement, l'association, dans sa volonté d'être porteuse des besoins des enfants et des familles, doit rechercher les moyens d'en avoir une perception qui ne se limite pas à celle des professionnels.

Objectifs et actions

L'AGEP développe ses actions en veillant à ce que les propositions faites aux personnes accompagnées les placent en situation d'être sujet de l'action, et non objet d'une transformation.

1 Mettre en place des formes de construction participative avec les parents

L'association veille à ce que les projets de service conçoivent des modalités d'intervention qui tendent à développer :

- ▶ Toute initiative des services (conférences familiales, café des parents, ateliers parents /enfants, modalités de contribution à l'élaboration du projet de service, échanges avec les familles sur les écrits professionnels, conception d'outils d'évaluation des prestations...) qui organise cette participation,
- ▶ Une conception de la relation d'aide sur le mode du « faire ensemble » au lieu du « faire pour »,
- ▶ Une participation directe des personnes accompagnées à l'élaboration du projet d'accueil et d'accompagnement,
- ▶ Un accompagnement individualisé recherchant un consentement éclairé.

2 Soutenir l'inscription dans l'environnemental social

Afin de soutenir et développer les droits des personnes accompagnées, l'AGEP souhaite :

- ▶ Mettre en avant l'accès aux dispositifs de droit commun, qui ouvre au « vivre ensemble » et évite la mise à l'écart et la ségrégation,
- ▶ Permettre à des personnes marquées par des difficultés sociales ou relationnelles de faire l'expérience d'une action possible sur leur cadre de vie.

3 Rechercher des modes de participation des enfants et des familles pour recueillir leurs points de vue

L'association continue à explorer des espaces de débats qui réinterrogent la norme, les valeurs, la finalité du vivre ensemble : ces questions, toujours en mouvement, interpellent les pratiques et garantissent les libertés individuelles.

Condition impérative d'une participation à l'accompagnement dans un parcours de vie, la place de la personne accompagnée se développe par une pédagogie de la co-construction, par l'explication des attendus de la mission, par le dialogue autour des besoins et des attentes, par l'animation d'instances de concertation et de décisions partagées.



Dans ce but, l'AGEP souhaite créer des espaces complémentaires de communication et de proposition pour impulser de nouvelles formes de participation et d'expression (collectives et individuelles) des personnes accompagnées, dans un rapport inédit entre elles et les professionnels, afin de :

- ▶ Permettre l'exercice de la citoyenneté en invitant les acteurs (bénévoles-administrateurs, salariés, personnes accompagnées) à débattre et assurer ainsi la promotion de la personne au statut de citoyen.
- ▶ Créer des espaces de dialogue et d'information complémentaires pour prévenir des malentendus voire une judiciarisation des conflits (Procédures de conciliation-médiation), sans renoncer aux modes habituels de communication (institutions - familles) qui sont fondamentaux.
- ▶ Investir les territoires comme lieux stratégiques pour les modes de coopération, les pratiques professionnelles et pour la reconnaissance de ceux qui y vivent et y font société.

Une commission de réflexion (administrateurs et salariés dans un premier temps) pourra se mettre en place pour être « cellule de veille » sur ce qui existe déjà et force de proposition pour l'avenir, autour de la question :
« *Comment mieux associer les enfants et les familles ?* »



AXE 3

Fonctionnement associatif : optimiser les conditions d'une gouvernance évolutive

Principes

L'AGEP souhaite réaffirmer un fonctionnement associatif fondé sur la clarté de la gouvernance.

Appui sur l'identité associative

La gouvernance de l'AGEP est organisée conformément à ses statuts (adoptés le 24 septembre 2020) et à son règlement intérieur (adopté le 20 mai 2021).

Cette gouvernance s'appuie sur une histoire et des valeurs qui se conjuguent pour constituer l'identité associative.

Une identité qui ne peut rester ni figée ni sclérosée.

Une identité dont il faut maintenir et renforcer la cohérence pour l'ensemble des acteurs (dirigeants, bénévoles et salariés) dans une dynamique équilibrée de collaboration.

Les administrateurs, sous l'autorité du président, assurent et garantissent les valeurs éthiques de l'association qui constituent le terreau vivant dans lequel s'enracinent positionnements et projets.

La direction et les salariés sont également forces de proposition ; ils disposent d'une légitimité technique pour la mise en œuvre des projets.

La gouvernance apporte un soin particulier pour faire vivre aujourd'hui et demain un socle de valeurs vivantes et partagées.





Connaissance, interconnaissance et reconnaissance

L'association réaffirme l'importance d'une circulation fluide des idées, des informations ainsi que la nécessité d'entretenir des liens de qualité entre les différents acteurs de la vie associative.

Plus les différents services se spécialisent et plus leur coordination se complexifie, aussi il importe de soigner les circuits de communication.

L'AGEP continuera, dans cette optique, d'être attentive à l'émergence d'espaces d'innovation qui favorisent des pratiques adaptées aux problématiques sociales rencontrées.

Ce sont aussi des espaces de reconnaissance de l'engagement et de l'implication de celles et ceux qui les investissent pour mener à bien leur mission.

Spécificité et respect de la place de chaque acteur : administrateur, cadre de direction, salarié

Pour un fonctionnement équilibré, l'association s'appuie sur les bénévoles membres de l'association, élus par l'assemblée générale de l'association.

Leur rôle est d'orienter et de définir les choix de l'association, en réaffirmant ses valeurs fondatrices.

De par leur place qui ne se confond pas avec celle des acteurs quotidiennement impliqués dans la direction ou la vie des services, ils proposent un regard, au profit des missions, qui conjugue distanciation et engagement.

La direction générale constitue l'interface incontournable entre les instances dirigeantes bénévoles et les services.

Garante du bon fonctionnement de l'association, elle porte, avec le concours des cadres de direction, les valeurs de l'AGEP.

L'équipe de direction s'engage au quotidien dans le pilotage des missions confiées aux services et dont elle est responsable.

Elle veille à garantir aux professionnels, ainsi qu'aux publics accompagnés, un cadre clair et cohérent.

Objectifs et actions

1 Maintenir un fonctionnement associatif dynamique

La gouvernance se construit autour de notions partagées et d'instances qui les incarnent.

Convaincue de la nécessité de maintenir et développer une réflexion permanente sur les enjeux qui interpellent les services, consciente de l'implication souhaitée des bénévoles pour répondre aux préoccupations des salariés, l'AGEP poursuivra son effort de renouvellement, en accueillant en son sein de nouveaux membres et administrateurs. La réunion d'acteurs motivés, issus d'horizons sociaux divers, constitue l'une des conditions nécessaires pour assurer le positionnement de l'association face aux évolutions de son environnement.

Au-delà de leur implication aux débats et échéances prévus statutairement, les administrateurs se rendront disponibles pour participer à certains moments clefs de la vie des services.

Ils souhaitent poursuivre ponctuellement les rencontres déjà initiées avec les équipes sur les différents sites de l'association, sans ingérence dans la conduite ordinaire de leur fonctionnement.

2 Utiliser les outils de communication les plus innovants sans renoncer aux échanges directs

Association à taille humaine, l'AGEP veille à la qualité des relations en son sein, en favorisant une communication basée sur des relations directes et de proximité.

L'AGEP pérennisera la tenue de la Journée d'Accueil des nouveaux arrivants pour apporter une meilleure connaissance de ses missions et de ses différents services, en présence de membres du bureau de l'association.

L'organisation d'une Journée associative, autour de thèmes portés par les équipes, constitue un moment privilégié de communication sur l'actualité associative et de réflexion partagée sur les préoccupations professionnelles.

L'évolution de l'association en sites dispersés ainsi que la croissance constante du nombre de ses salariés ont amplement confirmé le bien-fondé de l'initiative prise il y a quelques années de développer un intranet spécifique baptisé à-propos, « intragep ».



L'idée d'instaurer un Forum / espace virtuel d'échanges entre salariés sur INTRAGEP, pour partager les solutions connues par certains et utiles à tous, est à retenir.

Cependant, avec le développement du télétravail et l'utilisation des outils de communication mobiles, des questions inévitables se posent concernant la nature et la sécurité des échanges, mais aussi de la limite toujours plus floue entre vie privée et professionnelle.

L'AGEP doit apprécier cette évolution aussi fondamentale qu'inéluctable et s'y inscrire dans le respect de la confidentialité due aux personnes accompagnées et du cadre de travail dû aux salariés.

Il lui faudra être à la fois attentive et réactive pour traiter ces questions aujourd'hui d'actualité, celles que nous devinons pour demain, et celles qui ne manqueront pas de surgir alors que nous les ignorons encore.



3 Maintenir un dialogue social ouvert

L'association entend maintenir un dialogue social de qualité en veillant au bon fonctionnement des instances prévues à cet effet.

Au-delà, en favorisant une vitalité associative renouvelée, en rendant plus nombreux les échanges et débats entre les différents acteurs (administrateurs et salariés), l'association alimente les conditions d'un dialogue social basé sur une bonne connaissance partagée des contraintes, attentes et enjeux.

Le souci de transversalité entre les services, de mutualisation des expériences, de regards croisés autour des fonctionnements, sont autant d'opportunités pour la cohérence et la cohésion associative.

Si la participation de l'ensemble des salariés aux AG n'est pas envisagée, des projets de service, à tour de rôle, pourraient y être présentés par les équipes, sur un temps dédié.

Enfin, un montage vidéo, retraçant les points forts de chaque AG (discours de la Présidente, du DG, bilan de l'année, projets engagés), pourrait être créé et diffusé aux salariés.

Le CSE de son côté, ponctuellement, suivant son ordre du jour, peut solliciter la présence d'administrateurs.

AXE 4

Partenariats et coopération : construire des liens au service des projets

Principes

L'association, consciente de la nécessité de conjuguer les expertises, continuera de construire des partenariats au service des besoins des publics, de ses missions et de ses projets.

La recherche de complémentarités, sur la base de valeurs fondamentales communes, constitue une démarche essentielle pour répondre aux besoins identifiés.

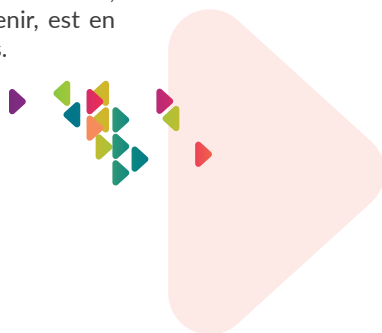
Au sein même de l'AGEP, chaque service n'est pas toujours idéalement connecté avec ce que met en œuvre son voisin. Se connaître et se reconnaître restent les prémices d'un partenariat efficace. Sans désorganiser les services ni peser sur leurs charges respectives, des « stages d'immersion » pourraient s'envisager.

Convoquer les partenariats et coopération internes comme externes dans une visée d'interconnaissance et de mutualisation, c'est être convaincu que les réponses appréhendées et construites ensemble seront plus riches.

La logique partenariale est une préoccupation constante de l'AGEP, avec une acuité d'autant plus forte que les nécessités toujours plus prégnantes de prise en charge se heurtent à une conjoncture économique défavorable.

La raréfaction des ressources invite alors à repenser nos modalités d'intervention autour de constructions toujours plus inventives et collaboratives.

Sans renoncer aux objectifs d'hier, il s'agit de les ajuster et de les renforcer en restant attentif aux évolutions qu'une société, désireuse de rester actrice de son devenir, est en droit d'attendre des politiques publiques.



Objectifs et actions

1 Partenariats et ouverture sur l'environnement au service des missions

Dans le cadre des services et missions existants, l'AGEP construit et entretient des échanges de qualité avec l'ensemble des opérateurs mobilisés autour des mêmes publics dans une perspective de co-construction qui tend à développer le pouvoir d'agir des familles.

Cette dynamique s'effectue dans le respect des places et spécificités de chacun, et avec le souci renouvelé d'une communication régulière autour des missions.

La poursuite et le développement des partenariats constituent ainsi un objectif stratégique partagé, décliné de manière opérationnelle et spécifique dans chaque projet de service.

L'association favorise également une logique de développement social local. Elle est attentive à promouvoir et soutenir une approche inclusive en s'ouvrant à d'autres champs et en favorisant l'accès au droit commun. Dans la conduite de ses actions, elle promeut une dynamique de réseau. Dans un souci de promotion des actions innovantes, elle peut être amenée à s'appuyer sur du mécénat.

Elle s'attache à institutionnaliser et formaliser le partenariat, **notamment en construisant un annuaire.**

2 La coopération : une réflexion préalable à la construction de nouveaux projets

La conception de nouvelles réponses aux besoins repérés sur le terrain suppose la prise en compte des partenaires susceptibles de travailler de manière complémentaire ces questions.

Dans un souci de mutualisation des moyens, l'AGEP entend se rapprocher davantage des Pôles Territoriaux Solidarité du Département pour une meilleure connaissance des ressources existantes sur le territoire d'intervention.

L'association est ouverte en retour aux propositions des autres acteurs, associatifs ou publics pour construire en partenariat des dispositifs, susceptibles de partager des expériences et de mutualiser les expertises et la technicité.

La coopération est d'autant plus essentielle qu'elle favorise la prise en compte d'une parole émancipatrice et renforce le pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

L'association s'efforce de rechercher des complémentarités de ressources et d'initier autant que nécessaire le portage collectif de projets concourants à améliorer la qualité de l'offre de service aux personnes accompagnées.

Chaque projet partenarial porté par l'association a à cœur une responsabilité sociale et sociétale.

3 Une présence active au sein des instances de réflexion

Mobiliser les centres de formation et les universités, et participer à des actions de recherches dans des visées de communication et d'évaluation de l'activité des services.

L'association s'efforce d'être présente dans les instances locales, départementales, régionales et nationales où se réfléchissent et se construisent les politiques sociales de l'enfance et de la famille.

Elle entend ainsi contribuer à la réflexion avec ses partenaires en participant et collaborant à des démarches de recherche dans diverses disciplines, en proposant des actions de formation permettant un partage des connaissances et des expertises développées par les différents services de l'AGEP sur des problématiques ciblées.



Le présent projet élaboré en 2023 servira de feuille de route à l'association et à l'ensemble de ses acteurs pour les 5 années à venir. Sa mise en œuvre fera l'objet d'un suivi régulier par les instances associatives.